



Cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

13 novembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**A l'occasion de la signature du premier contrat d'objectifs de l'ONEMA, Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, annonce le lancement d'un plan d'action national pour la restauration des cours d'eau**

**La secrétaire d'État signe avec Patrick LAVARDE, Directeur Général de l'ONEMA, le premier contrat d'objectifs entre cet établissement public, créé en 2007, et l'État pour les années 2009 à 2012.**

Intégrant les **engagements du Grenelle de l'environnement**, ce contrat est fondateur pour l'établissement. Il est l'expression d'une forte ambition commune des signataires : faire en sorte que l'ONEMA conforte son **rôle d'organisme technique français de référence au service de la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques**.

A cette occasion, la secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie a annoncé le **lancement d'un plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau d'ici 2015**.

Avec Jean-Louis BORLOO, elle juge en effet impératif, aujourd'hui, que l'Etat, ses établissements publics, dont l'ONEMA, mais aussi les agences de l'eau, adoptent tous un plan d'action ambitieux, regroupé autour de 5 piliers :

1. Le renforcement de la connaissance. Dans ce domaine, l'ONEMA joue bien évidemment un rôle majeur, notamment avec la mise en place d'ici la fin de l'année de la base nationale de données sur les seuils et barrages, appelée Référentiel des Obstacles à l'Écoulement des eaux (ROE). Ce sont près de 60 000 seuils et barrages qui entreront dans cette base.
2. La définition de priorités d'intervention par bassin. Chaque bassin devra établir une stratégie des interventions prioritaires de restauration avec un objectif précis : la restauration de la continuité écologique, –c'est-à-dire l'élaboration de la trame bleue– ne se fera pas contre l'ensemble des usagers mais avec eux. Il ne s'agit pas d'opposer les usages, mais de trouver les conditions pour les rendre compatibles entre eux.
3. Le troisième axe du plan porte sur la révision des 9èmes programmes des agences de l'eau et des contrats d'objectifs en cours, ce qui permettra de dégager les financements nécessaires pour aménager 1200 ouvrages, recensés comme prioritaires d'ici 2012.

../..

4. La mise en œuvre de la police de l'eau. Les services de police de l'eau ont reçu une feuille de route pour 2009-2010 qui leur demande de mettre en place un programme pluriannuel d'intervention sur les obstacles les plus perturbants pour les migrations piscicoles.
5. L'évaluation des bénéfices environnementaux, gage du suivi de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Enfin, dans ce cadre général, Chantal JOUANNO a annoncé que la **concession du barrage de Vezins sur la Sélune (Manche) ne sera pas renouvelée**. Il a en effet été démontré que le barrage présente une impossibilité d'aménagement pour la montaison et dévalaison des poissons migrateurs et en particulier des saumons, alors que la rivière est classée en ce sens. Jean-Louis BORLOO et Chantal JOUANNO ont donc demandé au Préfet qu'il engage les opérations d'effacement de ces deux barrages, qu'il établisse avec les acteurs locaux un plan d'accompagnement technique et financier des collectivités impactées. Ils suivent donc en ce sens l'avis de la Commission locale de l'eau de la Sélune.

*« Je souhaite que cette opération soit exemplaire et constitue un véritable plan de mise en valeur de la vallée, avec une dimension liée aux emplois. Il faut viser l'excellence environnementale tout en intégrant les facteurs de développement locaux. C'est un grand chantier que nous ouvrons et que nous devons construire ensemble, en particulier avec les élus locaux »* a annoncé Chantal JOUANNO.

---

**Contact presse :**

Sabine DEROCHE

01 40 81 79 55

[sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr)

---